

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix huit et le deux octobre à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Martine DESPLANS, Maire.

Date de la convocation : 25 septembre 2018

Absents excusés : M. Mickaël RAVE – M. Christian DENIS

Secrétaire de séance : Mme Renée BERNIGAUD

Pouvoir : un pouvoir donné à Mme Denise BONNOT par Mickaël RAVE

Début séance : 20 h 30

Le compte-rendu de la séance du 20/09/2018 est approuvé

➤ *Les délibérations suivantes sont prises :*

Marché procédure adaptée - Création d'une chaufferie bois granulés

L'appel d'offres concernant la création d'une chaufferie bois granulés a été lancé, la date limite de réception des offres a été fixée au mardi 11 septembre 2018 avant 12 h 00.

La réunion d'ouverture des plis a eu lieu le mardi 11 septembre 2018 à 20 h 30 en présence des membres de la commission. Après l'analyse technique des dossiers par l'entreprise EEPOS ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTÉ L'ENTREPRISE Gilles DESBROSSES - Route de Gueugnon - 71430 ST VINCENT BRAGNY - pour un montant de 54 483.56 € HT

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces concernant le marché.

Soutien aux exploitants agricoles victimes de la sécheresse

Sur notre territoire l'impact de la sécheresse a obligé beaucoup d'agriculteurs à commencer à entamer les réserves de fourrage qu'ils avaient constituées pour l'hiver (foin, paille et même céréales) afin d'alimenter les animaux.

Dans le même temps les prix de ces denrées subissent des hausses du fait de leur rareté sur le marché, coûts qui deviennent insupportables pour la plupart d'entre eux. Le foin est passé de 95 € la tonne en 2017 à 150 € voir 200 € la tonne en 2018. La paille de 75 € la tonne à 110 € la tonne.

Afin d'aider les éleveurs à pallier en partie les conséquences dramatiques de ces conditions,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SOLLICITE donc le Préfet de Saône-et-Loire, afin de :

- déclencher d'urgence le plan sécheresse sur son territoire ;
- débloquer conséquemment une enveloppe départementale à destination des éleveurs pour l'achat de foin ou de paille, à destination d'affouragement ;
- appuyer la demande de dégrèvement par l'Etat de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties pour les éleveurs touchés par la sécheresse et au niveau des cotisations sociales ;
- appeler l'indulgence des services de contrôle de l'Etat pour la mise ne place des SIE (surfaces d'intérêt écologique) : les cultures sur ces surfaces ont été réalisées dans de mauvaises conditions, la sécheresse rendant le travail du sol quasi impossible aux dates d'implantation.

Soutien aux exploitants agricoles victimes de violences

Depuis quelques mois la profession agricole est confrontée à des violences physiques, verbales et morales. Des boucheries taguées, menaces et pressions diverses, dernièrement l'incendie d'un abattoir, et même dans notre propre commune insultes via les réseaux sociaux.

Ces attaques répétées contre leur métier alors que les éleveurs font déjà face à une situation économique fragile leurs devient intolérables. Envahis par un profond sentiment d'injustice et d'incompréhension notre devoir est de les défendre.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,
DEMANDE à l'autorité préfectorale de prendre toutes les mesures pour faire en sorte que les opérateurs de la filière du bétail et des viandes puissent exercer leur métier dans un climat serein.

Accusés de réception des actes transmis au contrôle de légalité - Dématérialisation des actes -

Suite à une note de la Préfecture, on nous informe que le logiciel facilitateur qui produit actuellement les accusés de réception sera supprimé au 1er janvier 2019. On nous conseille de raccorder notre collectivité à l'application @ctes, ce qui nous permettra de dématérialiser la transmission de nos actes au contrôle de légalité et de recevoir les accusés de réception de manière automatique.

Pour cela, l'Etat propose une convention avec la Préfecture.

Le Maire propose à l'assemblée :

** de signer la convention entre la commune et la Préfecture

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

** d'autoriser le Maire à signer la convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents.

Acceptation d'un fonds de concours versé par la Communauté de communes Le Grand Charolais

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grand Charolais a par délibération n°2018-034 du 9 avril 2018 voté la création d'un Fonds d'Aide à l'Investissement Rural (FAIR) au bénéfice des communes de moins de 2 000 habitants.

A ce titre, la commune de Champlecly a présenté son projet de reconversion de l'ancienne école en salle plurifonctionnelle dans le but d'y obtenir un fonds de concours.

Par délibération n°2018-126 du 27 septembre 2018, le Conseil communautaire s'est prononcé sur le montant des fonds de concours 2018 alloués aux communes et a attribué la somme de 2 214.00 € à la commune de Champlecly pour son projet de reconversion de l'ancienne école en salle plurifonctionnelle.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5214-16 V,

Vu les statuts de la Communauté de communes Le Grand Charolais,

Vu la délibération n°2018-037 du 9 avril 2018 portant création du Fonds d'Aide à l'Investissement Rural,

Vu le règlement d'intervention du fonds d'aide à l'investissement rural,

Vu la délibération n°2018-126 du 27 septembre 2018 portant attribution des fonds de concours 2018 au titre du FAIR,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le fonds de concours de la Communauté de communes Le Grand Charolais en vue de participer au financement de la reconversion de l'ancienne école en salle plurifonctionnelle à hauteur de 2 214.00 €.
- Inscrit cette somme en section d'investissement au compte 13251 (financement d'une immobilisation non amortissable).
- Dit que le montant total du fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à ce dossier.

➤ *Les affaires suivantes sont vues :*

♦ Sapins de Noël à commander comme l'année dernière à Mme de Bastard – prévoir achat de décoration de Noël par le Comité des fêtes (Mme CACHEUX s'en occupe)

♦ Chaufferie : problème avec la porte coupe-feu qui n'est pas obligatoire à remplacer par une séparation – à voir avec le restaurateur

- ♦ L'appel d'offres concernant : la réhabilitation d'une ancienne classe en office de chauffe pour la salle plurifonctionnelle - étant infructueux, celui-ci est relancé jusqu'au 30 octobre 12 h 00 et le projet sera réalisé février mars 2019
 - ♦ Groupe de travail sur le site internet de la commune : réunion le 23/10
 - ♦ Réunion ADAGE le 05/10 à 9 h 00 pour la division de la propriété de Mme Viviane BADET – pouvoir donné à Mme BONNOT Denise
 - ♦ Centenaire armistice du 11 novembre : lecture d'un texte par les enfants de la commune, dépôt de gerbe et peut être chants de la chorale – évocation de l'achat d'une plaque pour le centenaire (voir prix – Mme CACHEUX s'en occupe)
 - ♦ Médaille du mérite agricole à voir pour Mme Paulette VILLARD si elle est d'accord
 - ♦ Rencontre proposée avec Elise VILLARD suite à son dépôt de permis de construire pour 2 bâtiments avicoles au nom de l'EARL DU PETIT LAVAUX : mardi 9 octobre à 20 h 00 : revoir avec elle le chemin d'accès
 - ♦ Réunion COM COM concernant les Ordures Ménagères : la redevance a été proposée pour 2019
 - ♦ Prévoir une réunion CCAS en octobre
 - ♦ AG AERA les 16 et 17 novembre à Mâcon : visites prévues sur Cluny et Champlecy (le 17) : chèvrerie – château – repas au restaurant de Champlecy
 - ♦ Commencer le Bulletin Municipal – joindre les associations pour qu'elles fassent leur article avant le 15/11
 - ♦ Fête de Noël : le 15/12 sur inscription – environ 18 enfants : cadeaux : place ciné (enfant + 1 accompagnateur) – goûter –
 - ♦ Mme DESPLANS assiste au Congrès des Maires (21 et 22 novembre) : demande d'une participation de la commune pour ses frais de déplacement accordée par le CM
 - ♦ Espace livres à mettre en place (boîte à livres) et à construire – Mme CACHEUX s'occupe de faire des plans
 - ♦ Voisins vigilants : revoir avec la gendarmerie pour faire la convention
 - ♦ Adressage à voir en 2019 (demander devis à La Poste)
 - ♦ Ressortir devis viabilisation pour parcelle du lotissement
- Fin de séance : 22 h 50